





La majorité parlementaire et son gouvernement	3
LÉGISLATION Interview : Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, présidente de l'Assemblée Nationale Une loi sur les violences basées sur le genre Interview : RABENIRIANA Maminiaina Solondraibe, Questeur II Tout savoir sur la navette parlementaire	4 6 7 8
ACTUALITÉS L'Assemblée Nationale face au Coronavirus La campagne de reboisement 2020	10 11
LA VIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE Administration de l'Assemblée Nationale : nomination des nouveaux cadres Femmes parlementaires, peu nombreuses mais très actives	12 14
PORTRAIT D'UN DÉPUTÉ QUI A MARQUÉ L'HISTOIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE Pasteur Zakariasy Albert	16
MALAGASY Tsy aleo ve? Ny andraikitr'ireo Solombavambahoaka manoloana ny fahefana mpanatanteraka Ady amin'ny Covid-19 Fandriamampahalemana Hetsika fanatanjahantena : mikolokolo ny mpiasa	18 20 22 24 26
ENGLISH CORNER Accession to the Southern African Development Community- Parliamentary Forum New challenges for the parliament of Madagascar The National Assembly of Madagascar is concerned about the public policies evaluation The Malagasy National Assembly is not single-handedly!	28 30 32

Visits and internships

34

LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE **ET SON GOUVERNEMENT**



convergence et à l'apaisement politique.

Comme l'après coronavirus aura certainement lieu et la vie de la nation reprendra son cours normal, le sujet choisi dans ce numéro aborde la problématique des relations entre le groupe parlementaire de la majorité et le Gouvernement issu de la même famille que lui.

Dès le départ, il faut rappeler la complémentarité nécessaire qui caractérise les relations de la majorité parlementaire et de son gouvernement.

Nous n'allons plus revenir sur l'erreur politique monumentale commise par l'ancien régime qui d'entrée lors de ce fameux discours de Mahamasina avait fait fi de ce que Chateaubriand avait déjà noté au début du siècle précédent : «Renoncer à la majorité c'est vouloir marcher sans pieds, voler sans ailes, c'est briser le grand ressort du gouvernement représentatif».

Le premier devoir de la majorité c'est de donner la possibilité au gouvernement qu'elle a mis en place de gouverner; l'aider à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés durant la campagne électorale. Elle doit également lui donner les moyens de résister aux critiques dont il sera l'objet et qu'elle s'abstienne ellemême d'en lancer.

Le groupe de la majorité parlementaire soutient constamment la ligne politique tracée par le gouvernement, c'est-à-dire qu'elle lui donne les moyens de modifier l'ordonnancement juridique pour permettre au gouvernement de réaliser la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE).

u moment où j'écris ces lignes, le La majorité parlementaire aide aussi dans le sens de l'amélioration d'un projet pays est dans l'ombre d'une mo- le gouvernement à résister aux chanbilisation pour la protection de la gements qu'il ne veut pas : c'est tout le santé publique face au coronavirus. Cir- problème de la proposition de loi et de constance appelant généralement à la l'amendement parlementaire qui est mise en exergue.

> La question relative au contrôle de la majorité parlementaire est encore plus délicate. Après analyse du système politique instauré par la Constitution de 2010, on est amené à conclure que dans ses rapports avec le gouvernement, le groupe de la majorité parlementaire doit être fidèle mais pas aveugle sous peine de pousser le gouvernement à ne plus se sentir responsable devant l'Assemblée nationale.

> C'est un rôle de veille et de surveillance tout en évitant que le contrôle ne débouche sur la sanction. Pour parvenir à ces équilibres, des efforts doivent être fournis de part et d'autre.

> Au niveau du gouvernement, ses membres devraient montrer régulièrement leurs affinités politiques au groupe de la majorité au niveau de l'Assemblée.

> Cela suppose que ce dernier soit associé ou au moins consulté avant les grandes décisions prises au niveau de l'Exécutif. Une rencontre périodique entre le gouvernement et le groupe de sa majorité une fois tous les trois mois par exemple constituerait une structure idéale pour créer ce sentiment d'affinité et d'appartenance à un seul bateau.

> Lors de ces rencontres, les membres du groupe de la majorité pourraient déjà exercer indirectement leur fonction de contrôle en indiquant par exemple ce qui ne va pas sur le terrain, l'opinion publique sur la conduite de telle ou telle action du gouvernement etc.

Ils peuvent également y discuter les amendements qu'ils désirent apporter de texte de loi d'origine gouvernementale. Cette rencontre périodique peut être organisée plus fréquemment durant les sessions parlementaires quand les circonstances l'exigent ou le permettent. Les membres du gouvernement devraient éliminer le sentiment de «méfiance» qui les anime trop souvent lorsqu'il s'agit de rencontrer lesparlementaires. Des représentants constitutionnels et légitimes de la population qu'ils sont sensés servir. Un député de la majorité n'est pas un député du gouvernement mais celui de la majorité de la population.

Bien entendu, pour pouvoir discuter d'égal à égal avec le gouvernement, un effort est espéré de la part de la majorité parlementaire dans le sens d'une plus grande assiduité et d'une meilleure organisation dans les travaux.

On se souvient encore de cette séance de commission de la dernière session ordinaire 2019 où aucun des députés membres présents aux travaux des Commissions concernées par le projet de Loi en discussion n'a fait partie du groupe de la majorité parlementaire et avec les résultats des travaux des Commissions catastrophiques mis à la connaissance de tout le monde lors de la plénière.

Un encadrement juridique informel de cette structure indiquant l'objet et les limites à ne pas dépasser pour chaque partie ferait de cette structure de rencontre un outil extraordinaire pour la bonne marche des affaires nationales et la stabilité politique dans le pays.

Après tout, majorité et gouvernement poursuivent en fait les mêmes objectifs: réaliser dans les délais impartis et normes requises le Plan Emergence Madagascar. A

R. Calvin

LÉGISLATION

Interview

MADAME RAZANAMAHASOA CHRISTINE HARIJAONA

PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

1. AKO: Où en est-on un an après la composition de la nouvelle législature (restauration de l'image de l'AN, responsabilisation et redevabilité des députés)?

RAZANAMAHASOA CHRISTINE HARIJAONA: Effectivement, nous sommes maintenant à quelques mois du premier anniversaire de la deuxième législature de la Quatrième République. Il est de coutume, en pareille circonstance, de dresser déjà un premier bilan des activités de l'année écoulée. Dès notre installation à la tête de l'Assemblée nationale. nous avons entamé de vastes travaux de rénovation des infrastructures qui étaient complètement laissées à l'abandon. C'est ainsi que des travaux de peinture et de réhabilitation des installations sanitaires, du Centre d'accueil, de certains bureaux et de la Salle des séances ont été effectués.

Nous avons également apporté de profondes modifications de notre loi interne, le Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale. C'est ainsi que la Commission de l'Evaluation des Politiques publiques, qui a une compétence transversale, instaurée. Une sous-Commission de contrôle et de l'évaluation est également créée au sein de chaque Commission permanente en vue d'assurer le suivi, l'effectivité, l'efficacité et l'efficience des textes ou motions adoptés aussi bien au niveau de chaque Commission permanente qu'au niveau de l'Assemblée nationale.

Pour mettre un terme au nomadisme politique, l'effectif minimal des membres composant un groupe parlementaire a été revu à la hausse. Jusqu'à présent, aucun membre du groupe parlementaire de la majorité n'a manifesté la moindre intention de dissidence pour créer un IRD 2 ou un IRD 3.

La structure est maintenant installée. Il appartient aux députés de jouer pleinement leur rôle. C'est du devoir du Président de l'Assemblée nationale de les encourager dans ce sens.

En terme d'image, nous avons réussi à responsabiliser tous les groupes parlementaires avec une répartition équitable des postes de responsabilité au sein de la Chambre : un membre de l'opposition et une autre issue des indépendants siègent au sein du Bureau Permanent; plusieurs Commissions permanentes sont présidées par des députés de l'opposition. D'autres sont confiées au Groupe Parlementaire Républicain (GPR) qui se considère officiellement comme centriste dans le jargon occidental. Cette manière de fonctionner de façon plurielle et inclusive ne fait qu'améliorer l'image de notre Assemblée nationale.

Nous nous efforçons d'appliquer dans son esprit et dans sa lettre chaque disposition constitutionnelle, légale et réglementaire relative aux travaux parlementaires. Si dans la précédente législature, le rapport d'exécution du programme du Gouvernement, prévu à l'article 101 de la Constitution, se déroulait à la hâte durant une seule matinée, nous avons par contre fait défiler chaque membre du Gouvernement, inclus le Premier Ministre, devant l'Assemblée nationale, pour y présenter en détail ses activités durant l'année écoulée.

Actuellement, on n'entend plus parler de députés corrompus qui monnayaient leur vote et ce, suite à des campagnes de dissuasion et de veille aussi bien en interne qu'au niveau de certaines organisations de la société civile qui travaillent en étroite collaboration avec notre administration.

Nous avons réorganisé l'architecture de notre site web avec de nouveaux menus de navigation afin d'améliorer



le degré de transparence des travaux parlementaires : l'ordre du jour y est publié en temps réel ; la présence ou absence de chaque député en Commission comme en plénière y est affichée, sans parler de la page Facebook qui nous permet d'échanger directement avec la population en général et nos électeurs en particulier. Chaque député dispose actuellement adresse électronique professionnelle qui sera utilisée dans le cadre de notre objectif de dématérialisation des parlementaires prévue pour l'année 2021.

Et puis, sous vos yeux, ce bulletin d'information et d'analyse l'Assemblée nationale. **AKON'NY** ANTENIMIERAMPIRENENA, qui nous permet de partager périodiquement à nos compatriotes ce que nous faisons en leurs noms au sein de cet hémicycle. Juste avant la série de confinements, le Bureau Permanent a également adopté « le Plan Stratégique du Développement de l'Assemblée Nationale (PSDAN) 2020-2025 ». C'est un document dans lequel nous avons identifié les défis de l'actuelle législature, ses 7 objectifs stratégiques ainsi que les voies et movens de les atteindre d'ici la fin de notre mandat. Il est conçu pour nous aider en tant que pouvoir législatif et par ricochet Gouvernement qui rappelonsdemeure responsable devant l'Assemblée Nationale, a mieux relever les défis indiqués dans l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM).

Autant d'innovations, de réformes et de bonnes pratiques que nous comptons pérenniser du moins jusqu'à la fin de la législature.

Certes, du chemin reste à parcourir, à l'image de l'adoption de notre Code d'éthique et de déontologie qui ferait la grande différence de l'actuelle mandature par rapport à ses devancières. Un grand pas sera alors franchi réaffirmant ainsi la moralisation de la vie parlementaire malagasy.

AKO: Il y a eu création d'une Commission en charge de l'évaluation des politiques publiques, comment vont se concrétiser les actions de cette Commission?

CHRISTINE

RRAZANAMAHASOA

HARIJAONA: La grande Commission l'évaluation des politiques publiques, présidée par notre consœur JOHASY Eléonore, dont je salue ici son dynamisme particulière, a fait le travail qu'il faut à moins d'un an d'existence. Le concept de l'évaluation parlementaire des politiques publiques est tout nouveau à Madagascar. Même en dehors du Parlement, le pays compte peu d'évaluateurs professionnels. Les activités de la Commission se sont concentrées sur le processus de maîtrise de la fonction d'évaluateur. C'est ainsi que nous avons organisé, en octobre 2019, un séminaire d'information et de sensibilisation ici à l'Assemblée nationale, en collaboration avec l'Association Malagasy d'Evaluation (MASSE) et le Réseau Francophone de l'Evaluation (RFE). Nous avons participé, l'intermédiaire du Secrétaire Général de l'Assemblée nationale, au International Francophone Forum de l'Evaluation (FIFE), du 12 au 15 novembre 2019 à Ouagadougou, dont les enseignements et les documents y afférents sont maintenant à la disposition de la Commission de l'évaluation des politiques publiques. Le 12 et 13 mars de cette année, toujours en collaboration avec le RFE, une Assise interinstitutionnelle de l'évaluation s'est déroulée à l'Hôtel Carlton Antananarivo afin de définir ensemble les principaux axes de notre politique de l'évaluation. Il s'agissait en fait, pour les Institutions et organes concernés : le Parlement, le Gouvernement et la Cour des Comptes, de se concerter, et de se mettre d'accord sur le sens et le contenu des différents préceptes comme l'efficacité, l'efficience, les objectifs, les résultats... D'après mes informations, et là, je parle sous le contrôle de Madame la Présidente JOHASY Eléonore, après cette série préalable et indispensable d'initiations à la fonction de l'évaluation, la Commission de l'évaluation envisage d'ici la fin de cette année d'évaluer au moins une politique publique d'actualité.

AKO: Sur quels critères vont se baser l'évaluation de ce Gouvernement?

RAZANAMAHASOA CHRISTINE HARIJAONA: Son Excellence Monsieur Andry Nirina RAJOELINA, Président de la République, a été élu sur la base d'un programme bien précis, l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM), qui constitue actuellement la politique générale de l'Etat dans le sens constitutionnel du terme. Un mois après sa nomination. Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, nous a présenté le programme de mise en œuvre de la politique générale de l'Etat auquel nous avons émis des observations et des suggestions.

La base de l'évaluation de ce Gouvernement n'est autre que sa capacité à concrétiser les objectifs fixés dans son propre programme tel qu'il a été présenté devant nous dans le temps.

Les critères peuvent être d'ordre quantitatif ou qualitatif. Des indicateurs clés sont mis en place permettant d'analyser les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés : indicateurs d'efficience, d'efficacité, d'effectivité, de profitabilité, etc.

Cette question est d'actualité d'autant plus que nous avons eu durant cette session de mai le rapport d'activités du Gouvernement à l'issu duquel les députés ont pu apprécier à sa juste valeur la performance de ce Gouvernement qui, rappelons-le, est confronté à un cas de force majeure, à savoir l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de coronavirus.

AKO: Qu'en est-il des relations entre le groupe de la majorité et les autres groupes parlementaires, surtout l'opposition?

RAZANAMAHASOA CHRISTINE HARIJAONA: Comme je l'ai déjà indiqué dans ma réponse à votre première question, le groupe de la majorité a pu partager les postes de responsabilité aux autres groupes politiques de l'Assemblée nationale, y compris l'opposition. Le groupe de la majorité et celui de l'opposition

joue chacun son rôle. Les relations sont souvent tendues mais restent cordiales. Il n'est pas rare de voir à l'Assemblée nationale une idée de la majorité soutenue par l'opposition et vice-versa quand celle-ci s'avère juste et équitable.

Dans les missions parlementaires internationales, nous avons toujours fait en sorte que l'opposition et d'autres groupes parlementaires soient représentés. Il en est de même dans toutes les Commissions spéciales ou groupes de travail institués. D'ailleurs cela est bien réglementé dans notre Règlement intérieur, pour ne citer que le poste du Président ou Rapporteur d'une Commission d'enquête parlementaire qui revient de droit à un membre de l'opposition.

Pour répondre directement à votre question, de par ma position de Présidente de l'Assemblée nationale, qui par nature est au-dessus du lot, les relations entre le groupe de la majorité et les autres groupes parlementaires, y compris celui de l'opposition, sont normales et avec beaucoup de respects mutuels.

AKO: Comme lors de l'adoption de la LFI 2020, il y a eu friction entre l'Assemblée nationale et le sénat, ce bras de fer continuel ne risque-t-il pas de grever la bonne marche de l'administration?

RAZANAMAHASOA CHRISTINE HARIJAONA: L'Assemblée nationale et le Sénat constituent les deux Chambres de notre Parlement. Il se trouve que maintenant, la majorité au niveau de la première Chambre (l'Assemblée nationale) n'est pas la même au niveau de la deuxième Chambre (le Sénat). Il est tout à fait normal que nous avons dès fois des opinions divergentes. Or, si vous regardez les textes soumis à l'examen du Parlement, dans 90% d'entre eux, l'Assemblée nationale et le Sénat ont les mêmes points de vue. C'est pour vous dire que quand il s'agit de défendre l'intérêt général, nous sommes plus souvent en accord qu'en désaccord. La Loi de Finances Initiale 2020 à laquelle vous faites allusion constitue une exception à la règle ; un incident ponctuel qui n'est pas de nature à altérer la bonne marche de l'Administration. A

UNE LOI SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Un premier texte de loi a été adopté par les deux Chambres en vue de la mise en place d'une stratégie nationale contre les Violences Basées sur le Genre (VGB).

'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à travers son Etude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes en 2005, a démontré que la violence envers les femmes est malheureusement une réalité à l'échelle mondiale. Les statistiques menées par l'ONU Femmes sont tout aussi alarmantes. En effet, une femme sur trois dans le monde a subi des violences physiques ou sexuelles à un moment donné de sa vie. Actuellement, quand on parle de VBG cela concerne autant les femmes que les hommes.

Evolution de la terminologie : femme et genre

Les mouvements féministes sont nés du constat de la différence de traitement entre les hommes et les femmes. Ce traitement diffère suivant les cultures et les sociétés mais, dans la plupart des cas, se penche en faveur des hommes. Dans les années 60, pendant les premiers mouvements en Europe et aux Etats-Unis, les femmes ont réclamé leurs libertés sexuelles et le droit de disposer de leurs corps. S'en sont suivies les diverses revendications sur le travail égal, le salaire égal, le droit de vote, le droit à l'avortement, etc. Compte tenu du fait que les droits de la femme ait beaucoup évolué depuis, le genre fait désormais référence à la promotion des responsabilités et rôles sociaux de la femme, englobe une certaine catégorie sociale, femmes et hommes compris, et non uniquement une question de différenciation sexuelle.

La loi N°2019-008 relative à la lutte contre les VBG définit le genre comme désignant «les rôles, les comportements, les activités et les attributions qu'une société donnée considère à un moment donné comme appropriés pour les hommes et les femmes».

Cadre international et national

Madagascar a ratifié plusieurs conventions internationales pour la

protection des personnes socialement vulnérables, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole relatif aux droits de l'enfant et la Charte africaine de la jeunesse. Pour ce qui est des VBG, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF/CEDAW) et le Programme d'Action de Beijing sont les principaux instruments de référence.

Les mouvements féministes sont nés du constat de la différence de traitement entre les hommes et les femmes.

Sur le plan national, des mesures légales tendent à cette protection mais sont éparpillées dans plusieurs textes, entre autres la loi 2015-038 relative à la politique nationale de la jeunesse, la loi 2017-028 relative à la politique nationale de protection sociale relative au régime non contributif de Madagascar et la loi n°2017-043 sur la planification familiale. Cette loi N°2019-008 relative à la lutte contre les VBG est la première qui traite principalement ce sujet, traduisant ainsi l'engagement du pays à intégrer dans le système national les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence.

La loi N°2019-008 relative à la lutte contre les VGB

Pilotée par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), la Conférence Internationale de la population et le développement (CIPD), en 1994, a affirmé comme garantie au développement l'égalité hommefemme. Mis au goût du jour, à travers l'introduction de la notion du «genre», ce dernier s'intègre à la multitude de défis liés à la notion de l'égalité. Disposer d'une législation en la matière réduirait un pan d'inégalité d'autant plus que

Madagascar demeure un pays à forte disparité sociologique.

Cette loi adoptée en 2019 a pour buts la prévention des violences, la mise en place des mesures pour mettre fin à l'impunité et enfin la protection des victimes. Elle comprend trois parties. Une première qui définit les termes clés et le champ d'application de la loi. Plus particulièrement, elle détermine l'étendue des violences aui peut être de plusieurs ordres: physique, sexuel. psychologique, émotionnel et économique. La deuxième partie porte sur la définition des infractions spécifiques aux VBG et les sanctions correspondantes. A titre d'exemple, on y cite la stérilisation forcée, l'outrage sexiste, le viol conjugal, la pratique sexuelle contre nature. La dernière partie concerne la prévention, la prise en charge et les recours des victimes. La loi y indique les moyens de signalement lors d'une violence constatée, la prise des mesures spécifiques telle que la possibilité de tenir le procès à huis clos.

La plupart du temps les VBG sont méconnues en raison de l'absence de repères juridiques au niveau national ou de la culture du silence. Ce qui rend la protection difficile. L'UNFPA a alors préconisé un partenariat avec les structures de proximité comme les centres de santé reproductive qui peuvent être un point d'entrée pour assister les victimes.

A Madagascar, l'UNFPA, en 2017, a réalisé une étude sur le phénomène de VBG pendant les raids de dahalo. Ces travaux ont montré que les femmes qui ont subi des violences refusent les recours au niveau des tribunaux, en raison des dépenses liées à leurs éloignements et des tracasseries administratives. Il est important de mettre en place des services d'appui psychologique. Un premier centre spécialisé sur les VBG a été inauguré à Mahamasina par la Première Dame le 25 novembre 2019 aux fins d'accompagner les victimes. A

R.Nirina

Interview

MAMINIAINA SOLONDRAIBE RABENIRINA

QUESTEUR II

« A notre avis, la Haute Cour Constitutionnelle aurait dû prendre une décision de sanction et non de régularisation »

ors de la session extraordinaire du mois de mars 2020, le groupe parlementaire TIM s'est opposé à l'adoption des projets de loi de ratification des ordonnances prises par la Présidence de la République. Ordonnances qui, pour rappel, ont été adoptées en l'absence des Députés entre février et juillet 2019. Pour le membre du parti TIM et non moins Questeur n°III de l'actuelle Assemblée nationale, cette position de rejet se justifie par le double motif que l'adoption de ces projets de loi ne présentait plus la possibilité d'en débattre, mais encore et surtout qu'il y a eu, à leur avis, non-respect de dispositions Constitutionnelles.

Akon'ny Antenimierampirenena (A.A): le TIM a décidé de rejeter les projets de loi de ratification des ordonnances prises par le Chef de l'État ; qu'est-ce qui motive cette décision?

ΜΔΜΙΝΙΔΙΝΔ SOLONDRAIBE RABENIRINA: Il faudrait revenir sur ce qui a généré cette convocation d'une session extraordinaire focalisée sur la ratification. Il est indéniable que cela part d'une disposition constitutionnelle. Le TIM qui s'est décrit comme opposant, a adopté une position. Le fait que l'adoption de ces projets de loi de ratification ne laissait plus place au débat a fait grand bruit lors de la session. C'était comme si on a convoqué une session extraordinaire juste pour régulariser une situation. Mais il faut voir plus en amont ; le fait est que c'est le Président du Sénat qui a demandé à la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) de statuer sur une entorse à la Constitution. La HCC a décidé qu'il fallait régulariser la situation. Elle a évoqué l'adoption des projets de loi de ratification à une prochaine session du Parlement. Donc elle n'a pas imposé un délai : la convocation impromptue d'une session extraordinaire était inutile. Quoiqu'il en soit, la HCC, en décidant ainsi, a joué le rôle de médiateur. Mais nous, ce qu'on attendait de la HCC c'est qu'elle applique

les dispositions constitutionnelles. Pour nous, la HCC aurait dû rendre une décision de sanction et non de régularisation. La convocation d'une session extraordinaire pour l'adoption des projets de loi de ratification sort complètement du cadre constitutionnel. C'est pourquoi on a décidé de rejeter ces projets de loi. Ce n'est pas tant parce qu'on est de l'opposition qu'on a rejeté l'adoption, mais c'est juste au regard de la loi, des dispositions constitutionnelles. Le TIM ne veut pas être complice des entorses à la Constitution.

A.A: Malgré cette position, cela n'a rien changé à la dynamique des choses. Les projets de loi passent sans entrave à l'Assemblée nationale, est-ce parce que le TIM peine à se faire entendre?

ΜΑΜΙΝΙΔΙΝΔ SOLONDRAIBE RABENIRINA: Vous savez, une structure démocratique où l'opposition a sa place officielle est quelque chose d'assez nouvelle à Madagascar. Vous m'avez interrogé si le TIM arrive à se faire entendre. Moi je pense qu'on ne peut pas minimiser l'opposition. Il faut écouter ce que l'opposition a à dire pour améliorer les choses que cela soit au niveau de l'Administration ou en matière de législation. Auparavant, il n'y avait que la majorité qui comptait; il y avait cette ruée pour intégrer la majorité. aussi il n'y avait aucune flexibilité lors des examens des projets de loi surtout lorsqu'il s'agit de matière qui a trait à la politique. Ce n'est plus le cas actuellement ; les réactions quelque fois excessives et indifférentes de la majorité face aux idées présentées par l'opposition démontrent bien qu'elle est entendue. Pourtant, l'opposition pourrait plutôt être un plus pour la stabilité d'un régime si ce dernier sait

A.A: Les relations entre la majorité et l'opposition sont-elles donc si terribles que cela?

M.R: Non, pas du tout. Les relations



humaines sont bonnes, ce sont les idées qui s'opposent. On ne peut pas laisser la politique détruire les relations entre Députés. Vous savez en politique, un seul article d'un projet ou d'une proposition de loi pourrait engendrer la divergence. La différence d'opinion pourrait ne concerner qu'un seul petit point, tout autant qu'un seul point pourrait rassembler des structures politiques différentes, comme c'était le cas lors des examens des projets de loi sur les élections en 2018.

A.A: La troisième questure se charge des questions de transparence et de bonne gouvernance. Est-ce un poste taillé sur mesure pour l'opposition?

SOLONDRAIBE MAMINIAINA RABENIRINA: Comme vous le savez, les notions de transparence et de bonne gouvernance sont actuellement incontournables. Nous, au niveau de l'Assemblée nationale, on a eu un peu de retard pour l'intégration de ces notions, vu que c'est seulement lors de la dernière législature qu'on a institué ce poste de troisième Questeur. Coïncidence avec la situation politique d'antan ou histoire de se mettre dans l'air du temps, c'est un autre débat, mais ce qui est sûr c'est que ce poste, bien qu'il n'ait pas été initialement créé pour l'opposition, lui permettrait de mieux jouer son rôle. Ceci étant, on éprouve quand même quelques difficultés à accomplir au mieux nos responsabilités faute de moyens conséquents. Lors de la réforme de l'organigramme de l'Assemblée, on a bien demandé à ce qu'on mette en place des directions, des services et, par conséquent, un peu plus de ressources humaines à la troisième questure mais faute de budget, on est obligé de continuer avec l'actuelle structure. Malgré tout, ie pense qu'un effort a été entrepris. notamment avec l'examen code d'éthique et de déontologie des Députés. Une notion qui va de pair avec celles de transparence et de bonne gouvernance. A

Propos recueillis par Mandimby Tsiferana.

TOUT SAVOIR SUR LA NAVETTE PARLEMENTAIRE

L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement. Ce dernier comporte deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. On dit qu'il est bicaméral. Le texte de loi est déposé sur le bureau de l'une des deux assemblées parlementaires qui est saisie du texte en première lecture. Ce dernier sera ensuite examiné successivement par les deux chambres en vue de l'obtention d'une version identique. Ce va-et-vient des textes entre les deux chambres est appelé navette parlementaire. Dans le cas où ces dernières n'arrivent pas à l'adoption d'un texte identique, une structure de réconciliation peut être mise en place.



orsque le texte émane du Premier ministre, c'est un projet de loi qui est délibéré en conseil des ministres¹. Quand celui-ci provient d'un ou plusieurs membres d'une assemblée parlementaire, c'est une proposition de loi.

Le projet ou la proposition de loi peut être déposé aussi bien à l'Assemblée nationale² qu'au Sénat³. Mais si la proposition de loi ou de résolution émane d'un ou de plusieurs députés, le texte est déposé en premier lieu à l'Assemblée nationale. De même, s'il provient d'un ou de plusieurs sénateurs, le Sénat est le premier saisi. Toutefois, conformément à la loi organique sur les lois de finances4. la loi de finances initiale et la loi de règlement⁵ sont déposées en premier lieu sur le bureau de l'Assemblée nationale. Il est à noter que pour être recevable, les propositions de loi ou les propositions de modification de textes sont soumis à certains filtrages pouvant exclure le dépôt et la discussion.

Pour que le texte soit examiné en commission et débattu en séance plénière, il doit être inscrit à l'ordre du jour. C'est le Bureau permanent qui l'élabore et le soumet à la Conférence des Présidents avant son adoption en séance plénière.

La désignation de l'une ou l'autre des Commissions permanentes (dite commission saisie au fond) s'effectue en Conférence des Présidents en fonction de leurs compétences respectives pour l'Assemblée nationale⁶ et à l'initiative du Président

Lorsque le texte émane du Premier ministre, c'est un projet de loi qui est délibéré en conseil des ministres

pour le Sénat⁷. Une ou plusieurs autres Commissions permanentes peuvent se saisir pour avis donc sans droit de vote. La participation du Gouvernement aux débats de Commission est de droit pour les projets de loi et souhaitée ou utile pour les propositions de loi ou de résolution. La commission peut procéder à des auditions avant d'engager l'examen d'un texte. Quand celle-ci juge l'information suffisant, elle passe au vote du texte. Il est à noter que la commission décide à la majorité des suffrages exprimés⁸.

Après l'examen en commission et l'adoption en séance plénière du texte, il est ensuite procédé au vote de ce dernier. Notons que l'adoption du texte doit se faire à la majorité des suffrages exprimés. Toutefois, en matière de loi organique, il faut obligatoirement avoir l'aval de la majorité absolue des membres composant la chambre. Une fois adopté, il sera transmis sans délai à la seconde assemblée⁹ pour y suivre les mêmes procédures d'examen et d'adoption. Si la seconde assemblée vote le texte sans modification, celui-ci est définitivement adopté et transmis au Président de la République par le Président de l'Assemblée nationale. Mais si elle introduit des modifications. le texte doit repartir vers la première assemblée pour être examiné dans sa nouvelle version. Le va-et-vient des textes continue jusqu'à ce que les deux chambres se mettent d'accord sur un même texte. La navette parlementaire s'achève à ce stade. Le texte définitivement adopté est transmis au Président de la République par le Président de l'Assemblée nationale aux fins de promulgation.

Le premier ministre a la faculté de provoquer la constitution d'une commission mixte paritaire (CMP)¹⁰ composé de nombre égal de



députés et de sénateurs si l'adoption échoue à la première lecture, et que le gouvernement déclare qu'il y a urgence ou si un texte n'a pu être adopté au cours de deux lectures dans chaque assemblée. Dans les deux cas, la CMP propose un texte commun sur les dispositions restant en discussion. Ce texte peut être soumis aux deux assemblées pour approbation par le gouvernement. Si le texte n'est pas adopté ou si la CMP n'arrive pas à proposer le texte de consensus, il appartient à l'Assemblée nationale de statuer définitivement à la majorité absolue des membres la composant. Si un projet ou proposition de loi organique n'a pu être adopté après

deux lectures, l'Assemblée nationale statue définitivement à la majorité de deux tiers des membres la composant. Si avant la fin de la session ce texte n'a pu être adopté, il peut être mis en vigueur par voie d'ordonnance en incluant, le cas échéant, un ou plusieurs amendements apportés par une Assemblée.

Le président de la République doit promulguer le texte définitivement adopté dans les trois semaines qui suivent sa transmission. Avant l'expiration de ce délai, le président de la République peut demander, sans se voir refuser une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Ainsi, une nouvelle navette repartira à la suite de cette procédure postadoption.

RAMBELOARISOA Andriamaro Administrateur adjoint de services de l'Assemblée nationale Service législatif et de la Séance.

Références:

1Art.86 al.2 de la Constitution : Les projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres et déposés sur le bureau de l'une des deux Assemblées.

2Art. 113 al.1er de la Résolution n°01-2019.R portant Règlement intérieur de l'Assemblée nationale: Les Projets de loi, les Propositions de loi et de Résolution présentées par les Députes sont déposés au Bureau permanent et enregistres sur un rôle général contenant un numéro d'ordre auprès du Secrétaire Général. 3Art. 41 al. de l'Arrêté n°001/2016 -SENAT/P portant refonte de l'arrêté n° 027/2008 du 06 mai 2008 portant règlement intérieur du Sénat :- Les projets de loi, les Propositions de loi et de Résolution présentés par les Sénateurs sont déposés sur le Bureau Permanent et enregistrés sur un rôle général contenant un numéro d'ordre.

4Art.45. al.1er de la Loi n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les lois de Finances: Sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les Ministres chargés des Finances et du Budget préparent le projet de loi de Finances. Ce dernier est délibéré en Conseil des Ministres et déposé en premier lieu sur le bureau de l'Assemblée nationale.

5Art.45 al.3 de la Loi n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les lois de Finances: Le projet de loi de Règlement, y compris le rapport et les annexes explicatives, est déposé en premier lieu sur le bureau de l'Assemblée Nationale et distribué

au cours de la première session de la deuxième année qui suit l'exécution du budget concerné. 6Art.117 de la Résolution n°01-2019.R portant Règlement intérieur de l'Assemblée nationale: La Conférence des Présidents saisit la Commission permanente compétente de tout Projet ou Proposition déposé sur le Bureau permanent de l'Assemblée nationale. 7Art.56 Arrêté n°001/2016 –SENAT/P portant refonte de l'arrêté n° 027/2008 du 06 mai 2008 portant règlement intérieur du Sénat : Le Président du Sénat saisit la Commission

permanente compétente de tout projet ou proposition déposé au Bureau Permanent du Sénat. 8Art.56 de la Résolution n°01-2019.R portant Règlement intérieur de l'Assemblée nationale

et art. 54 de l'Arrêté n°001/2016 -SENAT/P portant refonte de l'arrêté n° 027/2008 du 06 mai 2008 portant règlement intérieur du Sénat: Les décisions des Commissions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

9Art. 96 al.1er de la Constitution: Tout projet ou proposition de loi est examiné en premier lieu par l'Assemblée devant laquelle il a été déposé puis transmis à l'autre Assemblée.

10Art.96 al.3 de la Constitution: Lorsque par suite d'un désaccord entre les deux Assemblées, un projet ou une proposition de loi n'a pu être adoptée après deux lectures par chaque Assemblée ou si le Gouvernement a déclaré l'urgence, après une seule lecture par chacune d'elle, le Premier ministre a la faculté de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. Le texte élaboré par la commission mixte peut être soumis par le Gouvernement pour approbation aux deux Assemblées. Aucun amendement n'est recevable sauf accord du Gouvernement.

ACTUALITÉS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE FACE AU CORONAVIRUS

Tous les moyens nécessaires ont été déployés afin d'éradiquer cette pandémie et tout le monde a pris sa part de responsabilité y compris les Députés.

Que savons-nous de la pandémie?

Détectée en décembre 2019 dans la ville de Wuhan sous forme de pneumonie sévère d'une origine inconnue, l'existence d'un nouveau virus responsable de cette maladie nommée le Coronavirus ou COVID-19 a été confirmée par la Chine, le 7 janvier 2020.

En ce mois de juillet 2020, le nombre de personnes atteintes du Coronavirus s'élève à 11 419 529 avec 6 161 729 de guérisons et 533 780 décès. Rappelons que le COVID-19 se transmet principalement par la salive. Il peut aussi se propager par des mains infectées qui sont mises en contact avec la bouche, le nez ou les yeux après avoir eu un contact avec une personne infectée. La transmission par des surfaces ou des objets contaminés est également possible.

Quid de la Grande île?

Pour Madagascar, la période de confinement dans les villes d'Antananarivo et de Toamasina a débuté le lundi 23 mars 2020 avec la déclaration d'état d'urgence sanitaire suite à la confirmation de l'existence de cas de COVID-19 sur le territoire national. Cet état d'urgence s'est ensuite prolongé jusqu'au mois de Juillet avec le retour en confinement total pour la région Analamanga à partir du lundi 6 juillet 2020. Le nombre de cas s'élève ainsi à 2 941 avec 1 108 guérisons et 32 décès. Plusieurs mesures de lutte contre cette pandémie ont été initiées non seulement par l'Etat mais également

par tous les organismes civils et militaires et parties prenantes soucieuses de l'éradication du coronavirus.

durant confinement, plusieurs Députés de Madagascar sont descendus au niveau de leurs circonscriptions respectives, à leurs propres initiatives, afin de distribuer à la population des masques, des gels désinfectants, des kits de premiers secours et des produits de premières nécessités. Ils ont également procédé à des séances de sensibilisation sur les modes de prévention de cette pandémie notamment le lavage des mains avec du savon, le respect de la distanciation sociale et surtout du confinement ; et enfin ils ont procédé au nettoyage et à la désinfection des marchés des écoles, collèges et lycées ainsi que de tous les bureaux prodiguant des services publics. Ils ont également contribués à la gestion de la distribution des vivres et dons de

Les mesures préventives de la de la Première chambre du parlement

Des mesures préventives ont été entreprises au Palais de Tsimbazaza afin de protéger les Députés et le personnel technique de la propagation de cette pandémie. Suite à l'annonce du déconfinement partiel par le Président de la République Malgache à partir du lundi 20 avril 2020, le service minimum a été maintenu au niveau de l'Institution avec un nombre limité de personnel dans les bureaux.

Une première phase de désinfection a également été effectuée le mardi 28 avril 2020 au niveau de l'Institution et une seconde phase le Vendredi 3 juillet 2020. Des points de lavage de mains ont été installés au niveau des deux entrées du Palais. Il y a également l'instauration d'un transport quotidien du personnel et la distribution de masques ainsi que des gels désinfectants dans les bureaux afin de minimiser au maximum les risques de contamination.

Des mesures préventives ont également été entreprises au Palais de Tsimbazaza

La première session ordinaire de l'Assemblée nationale a également été tenue au Centre de Conférence Internationale Ivato dans un souci de respect de la distanciation physique, qu'il s'agisse des travaux de commission ou des séances plénières. Au niveau de la coopération internationale de l'Assemblée Nationale, la collaboration avec les différents organismes partenaires se poursuit toujours à travers les séances de visioconférences pour toute réunion et prise de décisions communes. A

July Diana





LA CAMPAGNE DE **REBOISEMENT 2020**

La journée du 19 janvier 2020 était spéciale pour la population Malagasy. De nombreuses personnes issues des différents ministères, de la société civile, de l'armée malagasy, des différentes institutions, ainsi que du secteur privé et des organisations non gouvernementales se sont données rendez-vous lors du lancement de la campagne de reboisement pour 2020.

Le personnel de l'Assemblée Nationale a fait partie de la délégation. Conscient des problèmes liés à l'environnement, collaborateurs au sein de l'institution ont répondu en masse à l'appel du Président de la République et se sont rendus en nombre lors du reboisement qui s'est tenu dans le Fokontany Firarazana, dans le district Ankazobe.

En outre l'association «Fikambanan'ny Vehivavin'ny Antenimierampirenena» FVE (Association des femmes de l'Assemblée nationale) a également contribué reboisement Ambatomirahavavy, le 14 mars 2020. L'objectif commun que se sont fixés le pesonnel et l'Executif est de reverdir Madagascar.

La journée a été exceptionnelle car les femmes de la FVE ont su joindre l'utile à l'agréable. Après avoir accompli leur devoir, elles ont pratiqué une séance zumba. Comme l'évènement a connu une forte participation, une réunion s'est improvisée dans le but de définir des nouvelles perspectives pour l'association. Cela a donc été une occasion de renforcer la cohésion et l'unité des femmes travaillant au sein de l'Assemblée nationale. A



L'objectif commun du personnel de l'Assemblée nationale, comme celui fixé par l'Exécutif est de reverdir Madagascar.



LA VIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Administration de l'Assemblée Nationale

NOMINATION DES NOUVEAUX RESPONSABLES



RANDRIAMAHAFANJARY A. CALVIN Secrétaire Général



FIDIMANANTSOA LIVA Inspecteur Général



RAVOLANANDRIANA LOUISETTE Inspecteur Général



JAOSOA CHRISTOPHER Inspecteur Général



COL MAMORISOA Directeur de la Sécurité (DS)



ANDRIANJANDRANORO-VELOFAMPIRAISANTSOA RALAIVELO Directeur du protocole



RAKOTOARISON ADRIAN BRAUN Directeur de la Législation



RAKOTOTSIRINDRAIBE NIRIFIDY Directeur de la logistique



RAMANGALAHY
RAHANTANIRINA
EMMELINE
Directeur Financier



RANDRIANJAFISOLO ANTONY ANDREA Coordonateur Général des Projets (CGP)



RAZAFIARIJAONA ZANAJOELISOA SAMOELA Directeur des Systèmes d'Information (DSI)



RAZAFINDRETSA TIANARIMANGA Directeur Administratif (DA)



RAKOTONANDRASANA ANDRIANARISAINA HAJA FIDINARIVO Directeur des Relations Interparlementaires et de la Communication (DRIC)



RAZAFIMAHATOMBO AUGUSTIN Personne Responsable des Marchés (PRMP)



ANDRIAMAMPIONONA RAFARALAHY SAMUEL Chef de service du système d'information base de données, développement d'application et réprographie



ANDRIAMIHARISOA RIJASATA Chef de service Système, Réseaux, Télécommunications et Maintenance



BENANDRASANA SOATSARA DIADÈME Chef de service de la Coopération Interparlementaire



DR BERNARD Chef de service Médico-social



MANANA ORSINI Chef de service des Relations avec les institutions



NAORY-FRIGUE TAFITA Chef de service des Commissions et des études



RAFALIHERY LE GRAND Chef de service de la Gestion du personnel d'appui aux parlementaires



RANDRIAMITANDRINA MBOHANGY Chef de service de l'Information et des relations avec les médias



RATSIZAFY AURÉLIE JOELINE Chef de service des Etiquettes, audiences internes et externes



RAVALIARISOA ADELAÏDE Chef de service de la Gestion du personnel administratif et de la formation



RANDRIANTSOHOVA MICHAEL Chef de service de la Gestion du parc automobile



RAZANAJOKY VOAHANGINDRIAKA Chef de service de l'environnement interne du Palais



RAZANAMARO
VOAHANGILALAO H.
Chef de service de la
Documentation



RAZANADRAIBE VOLOLONIAINA Chef de service du budget et de l'approvisionnement



VOAHIRANA HANTALALAO V. Chef de service Législatif et de la séance

Le Palais de Tsimbazaza adopte un changement: l'organigramme a été modifié.

Les cadres actuels devront avoir un «esprit pionnier» pour atteindre la vision de la législature

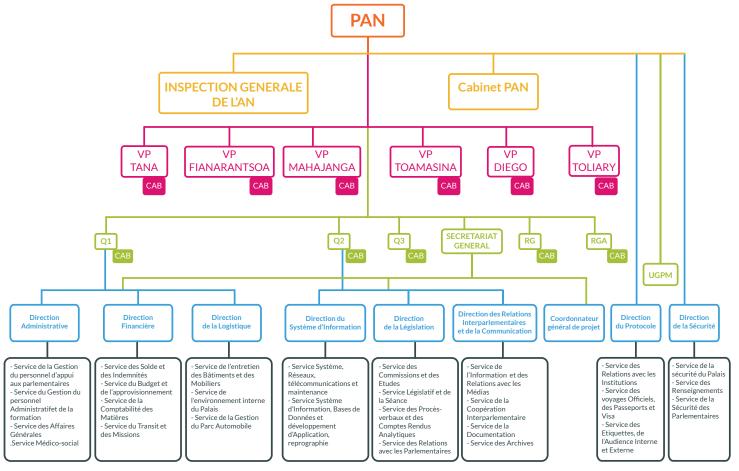
a nouvelle législature a adopté des réformes adaptées à ses objectifs. Une amélioration de l'organigramme a été ainsi opérée. Ceci porte notamment sur la séparation de la Direction Administrative et Financière en Direction Administrative et Direction Financière, la mise en place de la Direction du Système d'Information et la création de la Coordination Générale des Projets de l'Assemblée nationale.

D'abord, d'une part, la Direction Administrative va s'occuper de la gestion du personnel, des affaires générales et de la gestion sanitaire. Et d'autre part, la Direction Financière prendra en charge la gestion financière. Ensuite, la Direction du Système d'Information est mise en place afin d'améliorer le domaine de l'informatisation. Ses services vont beaucoup participer à la facilitation des services publics grâce à l'évolution de la technologie. Enfin, la réforme est aussi marquée par la création de la Coordination Générale des Projets chargée de la gestion des projets et programmes issus de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers.

La nomination de ces nouveaux responsables est basée sur les critères de compétence et d'expérience ainsi que de la manière de servir. Cela a été effectué en vue d'atteindre les objectifs de la nouvelle législature. L'égalité sur le genre a été surtout exigée et appliquée dans cette nomination. Au niveau de l'Assemblée nationale, les Directeurs et les Chefs de Service constituent le pilier de l'Administration. On attend de ces nouveaux responsables qu'ils se montrent honnêtes et consciencieux pour collaborer au développement de la Grande IIe.

On souhaite que le meilleur reste à venir pour répondre pour répondre aux besoins de la population malagasy.

Dès le début, cette nouvelle législature voulait redorer l'image de l'Institution. Par conséquent, les cadres actuels devront avoir un « esprit pionnier » pour atteindre cette vision intéressante. A



Le nouvel organigramme de l'Assemblée nationale

Femmes parlementaires

PEU NOMBREUSES MAIS TRÈS ACTIVES

La prise en compte de l'égalité femme-homme dans les structures du Parlement peut être appréciée dans la composition de ses différentes structures: Bureau Permanent, Commissions et Administration.



JOHASY RAHARISOA Eléonore VANGAINDRANO



RAFENOMANANTSOA Tsirimaharo Ny Aina ANTANANARIVO III



MBADE Jeanine Gabriel MAEVATANANA



RAHANTANIRINA Lalao MAHAJANGA I



RAHARIMAMPIONONA IKALAMAVONY



RAHELIHANTA Jocelyne ANTSIRANANA I



RAHERIARIJAONA Régina Clarisse FARAFANGANA



RAKOTOMALALA Taratriniaina Dina FANDRIANA



RAKOTOMANGA Lantoarivola Sedera ANTANANARIVO II



RAMAROSOA Emiline AMPARAFARAVOLA



RASOAMALALA Honorine AMBOHIMASOA



RASOAZANANERA Marie Monique Ernestine AMBOSITRA



RATSIMANDROINA Hardy TAOLAGNARO



RAZAFIMANANTSOA Lobo Hanitriniaina ANTANANARIVO I



RAZAFINDRALIA Yvonne MAHABO



RAZAFINDRAVONY Marifidy Christine NOSY-BE



RAZAIHARIMALALA Harizaka Fiainantsoa SOAVINANDRIANA



RAZANAMAHASOA Christine Harijaona AMBATOFINDRAHANA



RICHARD Tsimahalefy Alexandrine MIANDRIVAZO



MICHELLE Bavy Angelica FENERIVE EST



VOLAHAINGO Marie Thérèse BEALANANA



ZAFINANDRO Perle Bien Aimée TAOLAGNARO



ANGELE Solange AMBOASARY SUD



BAOFENO Micheline NOSY VARIKA



MAMIZARA Yasmirah Laeticia BESALAMPY



MASY Goulamaly Marie Jeannne d'Arc TSIHOMBE



VOHANGINIRINAZAFIMANDIMBY Mariela ISANDRA

Cerise sur le gâteau, les Femmes Députées commencent aussi à prendre de lourdes responsabilités dans les travaux de Commission.

est à préciser que Madame Razanamahasoa Christine Harijaona, Députée élue dans la circonscription d'Ambatofinandrahana, première femme Présidente l'Assemblée nationale de Madagascar. La tendance vers la parité femmehomme est globalement visible pour cette nouvelle législature.

7 postes sur les 12 composants le Bureau Permanent sont occupés par des femmes, soit une moyenne très honorable de 58,33 %, d'où la conclusion que l'égalité femmehomme est bien équilibrée. Leur rôle au sein de l'Institution assure le bon fonctionnement de l'Administration de l'Assemblée Nationale Malagasy. Et cerise sur le gâteau, les Femmes Députées commencent aussi à prendre de lourdes responsabilités dans les travaux de Commission. Mais la composition relative au sein de ces

Commissions permanentes montre la faible représentation des femmes. Elles sont seulement 6 pour les 32 Commissions permanentes existantes. A titre d'exemple, la Commission du Genre et du Développement, celle de l'Artisanat et du Tourisme, celle de la Population et la Protection sociale préfèrent la compétence des Femmes Parlementaires.

Il est aussi à rappeler que les Commissions permanentes sont des organes à part entière du Parlement. La Chambre basse a sa «Conférence des Présidents » réunissant la Présidente de l'Assemblée, les membres du Bureau Permanent, les Présidents Commissions, les Présidents des groupes parlementaires et des représentants de ces derniers. Sur 151 députés élus, 27 femmes siègent à l'Assemblée nationale soit 17,88 %. 🔥

Les femmes membres du Bureau Permanent

- Madame Razanamahasoa Christine Harijaona: Présidente de l'Assemblée nationale
- Madame Rahelihanta Jocelyne, Vice-Présidente d'Antsiranana
- Madame Rahantanirina Lalao, Vice-Présidente de Mahajanga
- Madame Michelle Bavy Angelica, Vice-Présidente de Toamasina
- Madame Rakotomanga Lantoarivola Sedera, Questeur chargé des Relations Publiques et de la Législation
- Madame Angèle Solange, Rapporteur Général
- Madame Rafenomanantsoa Tsirimaharo, Rapporteur Général Adjoint

Les femmes présidentes de Commissions

- Madame Razaiharimalala Harizaka Fiainantsoa : Présidente de la Commission de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Madame Johasy Raherinoro Eléonore : Présidente de la Commission d'Evaluation Politique Publique
- Madame Baofeno Micheline: Présidente des Ressources Halieutiques et de la Pêche
- Madame Masy Goulamaly Marie Jeanne d'Arc: Présidente de la Commission du Genre et du Développement
- Madame Razafindravony Harifidy Christine: Présidente de la Commission de l'Artisanat et du Tourisme
- Madame Ratsimandriona Aida Hardy: Présidente de Commission de la Population et de la Protection sociale

PASTEUR ZAKARIASY ALBERT

Député et Vice-Président de l'Assemblée Nationale Populaire (1976-1992)

Nous inaugurons dans ce numéro la rubrique Portrait d'un Député qui a marqué l'histoire de l'Assemblée Nationale. L'idée est de faire connaitre à l'actuelle et à la future génération que contrairement à ce que l'on croit, à chaque changement de régime à Madagascar, il y a des femmes et des hommes, auxquels la fonction d'élu national tenait à cœur et qui s'impliquaient fortement dans les différents aspects de leur fonction de Député. L'intérêt d'une telle initiative est de servir d'exemple et de repère pour tout citoyen qui aspire à bien travailler pour le pays.



e Pasteur ZAKARIASY Albert est né le 06 Octobre 1926 à Moramanga.

fit ses études primaires Antandrokomby dans le district d'Anosibe An'Ala, et poursuivit ses études à la mission protestante francaise d'Ambatomanga dans le District de Manjakandriana puis à l'école de la même mission à Ambavahadimitafo Antananarivo. 1949. il épousa Madame RAHARIMANANA, qui comme lui, fut éduquée dans le scoutisme.

l'issue de ses études Ambavahadimitafo, il fut envoyé comme enseignant dans le district d'Ambato Boeni. Ce fut le Pasteur Jacques Vernier qui l'encouragea à devenir pasteur. Il regagna à cette occasion la commune d'Ambatomanga pour être formé à l'école pastorale MPF (Mission Protestante Française). Ordonné pasteur au mois de juillet 1956, il fut muté dans le cadre de son premier poste dans la localité du Périnet à Andasibe de 1956 à 1959. année de son départ pour poursuivre ses études à la faculté de théologie de Montpellier en France.

Après sa licence en théologie, en 1961, il fut affecté comme enseignant à l'école pastorale d'Ambatomanga, puis Directeur de la même école après la fusion des trois écoles pastorales (Frenjy Arivonimamo, LMS Ambohipotsy, MPF Ambatomanga) au Collège Théologique d'Ivato. Il retourna en France en 1967, pour se perfectionner à la faculté de théologie de Paris, avec à la clé, un diplôme de Doctorat en Théologie.

De retour au pays, il enseigna de nouveau au Collège Théologique d'Ivato et remplaça plus tard le Révérend RAMAMBASOA Iorsque celui-ci fut élu Président de la FJKM.

Sur le plan Politique

Membre du KMZ (Komity Miaro Zon'olombelona) durant évènements de 1972 et aussi membre du CNPD en 1973 (Comité National pour le Développement), il fut désigné Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement RATSIMANDRAVA Richard en février 1974.

Régulièrement élu Député de Nosibe An'Ala durant la Seconde République, de 1976 à 1992, il occupa le poste de Vice-Président de l'Assemblée Nationale Populaire au titre de la Province de Toamasina durant ses 3 mandats.

Son slogan était «à chacun selon son travail d'abord, ensuite, à chacun selon ses besoins»

Toutlemondeàl'époqueavaitremarqué son assiduité quotidienne au bureau mais aussi dans sa circonscription en période d'intersession. Il s'était distingué tout particulièrement par sa sociabilité au niveau de l'Assemblée Nationale Populaire et fut parmi les membres de Bureau Permanent qui recevait le plus de visiteurs. Etant le Secrétaire national du MAREMA, il fut très actif sur le plan social, et nombreux étaient les étudiants venus le voir dans son bureau.

Le Pasteur ZAKARIASY Albert fut membre du bureau politique du parti AREMA, au pouvoir à l'époque fidèle parmi les fidèles du Président de l'Assemblée Nationale Populaire, feu Lucien Xavier Michel ANDRIANARAHINJAKA. II fut souvent à ses côtés jusqu'à leur départ du Palais de Tsimbazaza au moment de la crise politique de 1991. Il représenta l'Assemblée Nationale Populaire dans les réunions sur la résolution de la crise politique de 1991 au Palais d'Etat d'Iavoloha et rentrait souvent à son domicile très tard le soir. Il est à noter que Les membres du Bureau Permanent de l'époque n'avaient pas encore de Garde de corps armé.

Selon ses proches, le Pasteur ZAKARIASY Albert était classé dans le jargon politique occidental d'un vrai socialiste : un homme de gauche qui défendait les plus démunis. Son slogan était «à chacun selon son travail d'abord, ensuite, à chacun selon ses besoins». Il discutait avec tout le monde et qualifiait le grand nationaliste MONJA Jaona de AREMA kamiovimbio.

L'esprit de réconciliation, l'audace et la vision de ce camarade Vice-Président de l'Assemblée Nationale Populaire tout au long de la Deuxième République inspira fortement une bonne frange de la classe politique de son époque.

Pasteur ZAKARIASY Albert mourut le 13 octobre 1993. A

R. Calvin.

Source: RAHARINANDRIANINA Christiane ZAKARIASY

MALAGASY

TSY ALEO VE...?

Nivory tsy ara-potoana ny Parlemanta ny 4 ka hatramin'ny 15 marsa 2020 teo. Ny nampiavaka ity fotoam-pivoriana iray ity dia noho izy natokana hankatoavana eny anivon'ny Parlemanta ireo hitsivolana sivy navoakan'ny Filohan'ny Repoblika nandritra ny fe-potoana nanomezana azy ny fahefana hanao lalàna amin'ny hitsivolana. Izany moa dia araka ny toromariky ny Fitsarana Avo momba ny Lalàmpanorenana tamin'ny fanapahana laharana faha-04-HCC/D3 tamin'ny 05 febroary 2020.



Fivoriana ara-potoana voalohany teny amin'ny CCI Ivato.

isy fitakiana nataon'ny Filohan'ny Antenimierandoholona amin'ny tsy fampananankery ireo hitsivolana navoakan'ny Filohan'ny Repolika nandritra io vanimpotoana io. Namaly izany ny Fitsarana Avo momba ny Lalàmpanorenana alàlan'izao fanapahana tamin'ny navoakany izao izay milaza fa ilàna ny fankatoavan'ny Parlemanta ny sivy amin'ireo hitsivolana ireo mba hampanan-kery izany saingy tsy ilàna izany kosa ireo hitsivolana momba ny lalàna mifehy ny fitantanam-bolampanjakana sy ny fisamboram-bola any ivelanv.

Navondron'ny Fahefana Mpanatanteraka tsitelotelo isaky ny volavolan-dalàna ireo hitsivolana sivy.Raisina ho volavolan-dalàna fankatoavana izy ireny ka na ankatoavina na tsy ankatoavina na ahemotra ny fandinihana azy. Tsy misy ny fanitsiana azo atao.

Nandritra nv fandinihana roa izay nataon'ny roa tonta dia lany tanteraka ny volavolan-dalàna roa, nandeha ila kosa ny fandanianana ny volavolan-dalàna laharana faha-001/2020 tsy nolanin'ny Loholona nefa neken'ny Solombavambahoaka. Izy ity dia nankatò hitsivolana telo ka ao anatin'izany ilay hitsivolana mampihena ny isan'ny mpikambana ao amin'ny Antenimierandoholona ka raha 63 izany amin'izao fotoana izao dia ho lasa 18 rahatr'izay lany izy io. Izay lafiny izay no mety ho fototry ny tsy fitoviam-pijery.lty Andrimpanjakana ity rahateo dia manana ny maro an'isa avy amin'ny mpanohitra.

Azon'ny Praiminisitra atao (saingy tsy voatery hanao izany ny tenany),ny manapa-kevitra ny hampitsangana rafitra iray fandravonana ny fomba fijery antsoina hoe Vaomiera

ikambanana isasahana, ahitana Solombavambahoaka sy Loholona mitovy isa, mba hanomana ny rijanteny iraisana haroso hankatoavin'ny roa tonta. Raha tsy mahavaha olana izany dia ny Antenimierampirenena no manapaka farany. Izany hoe ny fisian'io vaomiera io no ahazoan'ny Antenimierampirenena ny tapakila mankany amin'ny fanapahan-kevitra farany, hantenaina fa hilamina ny raharaha. Izany rehetra izany anefa dia sady handany vola no handany fotoana.Inona anefa no fototr'izany? tsy fahalanian'ny volavolandalàna iray. Efa nisy ny fangatahana ny hevitry ny Fitsarana Avo momba ny Lalàmpanorenana ka nambarany mazava fa azo atao ny miroso amin'ny fananganana izany vaomiera izany.

Azon'ny Praiminisitra atao (saingy tsy voatery hanao izany ny tenany) ny manapa-kevitra

Teo am-piandrasana izay ho tohin'ny raharaha ny mpanara-baovao notonga ny hamehana ara-pahasalamana noho ny fihanaky ny «COVID-19» izay valan'aretina mihanaka eran-tany dia nikatso teo aloha ny raharaha.Nisy ireo fitandremana ara-pahasalamana tsy maintsy narahina noho ny fahamehana ara-pahasalamana izay mametra ny fivoriana.

Na eo aza izany dia nisokatra tamin'ny 5 mey 2020 lasa teo ny fivoriana arapotoana voaloahan'ny parlemanta. Isan'ny hodinihina indray mandritra izany ity rijan-teny notsipahin'ny Loholona ity. Hantenaina, araka izany, fa samy nahazo lesona sy nahita ny lesoka tokony harenina ny roa tonta. Tokony ho ampy hampangatsiaka ny fo

kosa izay andro maromaro niatrehana ny fihibohana izay ka ho toe-po vaovao no hoentin'ny mpikambana ao amin'ny Parlementa miatrika ny adidiny. Tsy ny fahefana sy ny zo ihany no enti-mihetsika hampandeha nv raharaham-pirenena fa manana ny lanjany koa ny fifampidinihana. Fahita ihany izany eo amin'ny fisokafana eny anivon'ny Birao Maharitra sy ireo Filoham-baomiera izay tsy voatery hanaovana ny tsindrin'ny maro an'isa. Tsy misy antony misakana ny hampiasana ny toy izany amin'ny fandaniana ity volavolan-dalàna ity izay efa voalaza rahateo tao amin'ny kabary fanokafana nataon-dRamatoa Filohan'ny Antenimierampirenena ny handinihana azy mandritra izao fotoam-pivoriana voalohany izao.

Tsy tokony ho ny Antenimiera roa izay mpiara-miasa eo amin'ny fandanianhisara-dàlana.Hody ventiny ny rano nantsakaina rehefa matotra ny fifanakalozan-kevitra. Raha teo amin'ny kabary fanokafana ny fivoriana ara-potoana voalohany amin'ny taona 2020, ny Filohan'ny Antenimierandoholona dia nanainga ireo vondrona mpandraharaha mba hifampidinika amin'ny Loholona mba hahitana ny paik'ady hanarenana indray ny toe-karena, koa hantenaina fa hisokatra toy izany ireo Loholona amin'ny fiheverana izay hankatoavana ity volavolan-dalàna ity.

Tsy aleo ve mifampidinika dia samy hahazo rariny eo anatrehan'ny tantara? Misy sarany mantsy ny fivoriana. Tsy mora izany nefa efa fanao mahazatra ny mifanakalo hevitra.

RAMBELOARISOA Andriamaro Administrateur adjoint de services de l'Assemblée nationale Service législatif et de la Séance.

NY ANDRAIKITR'IREO SOLOMBAVAMBAHOAKA MANOLOANA NY FAHEFANA MPANATANTERAKA

Ny Lalàmpanorenana no mamaritra ny anjara asan'ny Antenimierampirenena sy ny Antenimierandoholona. Mizara telo mazava ireo anatin'ny andininy faha 68, dia ny fandaniana ny lalàna, ny fanaraha-maso ny asan'ny Governemanta ary ny fanaovana tombana ny politikam-panjakana.



Andriamatoa NTSAY Christian, Praiministra, Lehiben'ny Governemanta, mandritra ny tatitra teo anoloan'ny Solombavambahoaka, 16 jona 2020

Ny Antenimierampirenena dia namorona ny Vaomieran'ny fanombanana ny politikam-panjakana

Fanaovana tombana ny politikampanjakana

Ny fanaovana ny tombana ny politikampanjakana dia andraikitra napetraky ny Lalampanorenenana ho an'ny Parlemanta. Ny asafandaniana ny lalàna dia efa notanterahin'ny Antenimiera roa tonta sy niainana nandritra ny taona maro. Toy izany ihany koa ny fanarahamaso ny asan'ny Governemanta amin'ny alalan'ny fanontaniana ambava, ny fanontaniana an-tsoratra, nv fanadinana hentitra arv nv fampiasana ny vaomiera mpanao famotorana. Ity fanaovana tombana ny politikam-panjakana ity no mbola fanao tsy nahazatra teto Madagasikara satria na ilay voankevitra fotsiny aza dia mbola azo lazaina ho vaovao Lalàmpanorenana ary ny talohan'ny 2010 dia tsy mbola nanisy resaka io fanombanana ny politikam-panjakana io.

Raha ireo firenena lehibe toa an'i Etazonia dia efa tany amin'ny taona 1960 tany ho any no nanomboka nitsiry io lamina mikasika ny fanombanana ny politikam-panjakana io. Ary nivoatra hatrany ny fampidirana izany tanaty rafi-pitondrana. Ny tao Frantsa sy ny firenena eoropeana dia tany amin'ny taona 1990 no nitombon'ny fampiharana izany.

Ny Antenimierampirenena dia namorona ny Vaomieran'ny fanombanana ny politikam-panjakana raha vao nanomboka ity fe-potoana fanaovan-dalàna ity. Mbola eo amin'ny dingana voalohany isika eto Madagasikara raha eo amin'ny lafiny fanatanterahana izany.

Programan'asa fanatanterahana ny politika ankapoben'ny Fanjakana (PGE)

Ny politikam-panjakana dia voafaritra anatin'ny Programan'asa fanatanterahana ny politika ankapoben'ny Fanjakana (PGE) izay tanterahin'ny Praiminisitra sy Governemanta. Miainga amin'ireo vina sy velirano napetraky ny Filohan'ny Repoblika izany ary hita taratra anatin'ny Lalàna mifehy ny fitatanam-bolam-panjakana. Ny fanombanana izany indrindra no anjara iandraiketan'ny Antenimiera.

Raha ny lahateny nataon'ny Filoha tamin'ny fiafaran'ny taona 2019 fotsiny no asiana resaka, dia voamarika fa niompana betsaka tamin'ny ezaka natao nandritra ny taona 2019 izany. Na izany aza nefa dia nisy ihany asa manokana notsongainy ho an'ny taona 2020. Anisan'izany ny fanatsarana ny fampitaovana ny JIRAMA; indrindra ny famatsiana rano manerana an'I Madagasikara. Eo ihany koa ny fananganana ireo fonja sy ny tokony hanajana ny fenitra iraisampirenena momba izany, amin'ny faritra maro eto Madagasikara. Ary ny olana sy vahaolana mikasika ny kolikoly, ny fanasaziana izany, ireo sehatra tena hanjakan'izany toy ny ady tany, ny fitsarana, ny fahasalamana ary ny fadintseranana.

Marihina fa mihatra amin'ny fiainana politika amin'ny ankapobeny mihitsy ity fanombanana ity, izany hoe ny fitantanana, ny fandriampahalemana, ny toekarena, ny tontolo iainana ary ny sosialy. Tsy ho mora, noho izany, ny asa miandry ny Solombavambahoaka:

R.Nirina

COVID-19

ADY AMIN'NY COVID-19

COVID-19: Fitondram-panjakana miara-miasa amin'ny solombavambahoaka amin'ny fiarovana ny vahoaka malagasy amin'ny valan'aretina coronavirus.



Fametraham-panontaniana nataon'ireo Solombavambahoaka ny Governemanta mikasika ny Covid-19, ny 12 martsa 2020 tao amin'ny Antenimierampirenena

Maro ny fepetra noraisin'ny fitondrampanjakana efa nampiharina mba hisorohana ny tsy hidiran'ity valan'aretina ity eto Madagasikara

Tsy mandry andro tsy mandry alina ny fitondram-panjakana malagasy amin'ny fitadiavana hevitra rehetra entina hiarovana ny vahoaka amin'ny valan'aretina malagasy "coronavirus" izay mahafaty olona betsaka amin'ny Firenena amin'izao fotoana izao. Toy izany ihany koa ireo Solombayambahoakan'i Madagasikara amin'ny fitandrovana ny fahasalaman'ny vahoaka tsy ankanavaka. Izany no nahatonga fihaonana teo amin'ny Antenimierampirenena sy ireo Ministra tompon'andraikitra. Ny Alakamisy faha-12 martsa 2020 nametrahan'ny Solombavambahoaka fanontaniana tamin'ny Ministra tompon'andraikitra dia ny Ministry ny Fasalamambahoaka, ny Ministry ny Fitaterana sy ny Fizahantany ary ny Famantarana ny toetr'andro, mahakasika ny fepetra tokony horaisina tamin'ny mbola tsy tonga teto Madagasikara ny aretina.

Maro ny fepetra noraisin'ny fitondrampanjakana efa nampiarina hisorohana ny tsy hidiran'ity valan'aretina ity eto Madagasikara, araka ny fanazavan'ny Profesora Ahmad Ahmad. ministry Fahasalamam-bahoaka tamin'izany. Nisy ny fandraisana andraikitra momba ny fivezivezena an'abakabaka, antanety, an-dranomasina, Nodiovina avy hatrany ny hopitaly Anosiala handraisana ny marary.

Tamin'io fotoana io dia nanolotra sosokevitra ny Solombavambahoaka ka isan'izany ny nambaran'Andriamatoa RANDRIANASOLO Augustin, Solombavambahoakan'i Marolambo fa "tokony hamoaka hira ny mpanakanto hanentanana ny olona hisoroka", satria ny hira no mora ampitaina hafatra indrindra hoan'ny vahoaka any Ambanivohitra.

Ireo no nivoitra nandritra ny fihaonana voalohany teo amin'ny Antenimierampirenena sy Ministra roa, fa nisy koa ny fihaonana nandritry ny fivoriana ara-potoana voalohan'Antenimierampirenena.

Tafiditra tao anatin'ny fotoampivoriana ara-potoana voalohan'ny Antenimierampirenena ny 2020 ny fotoana namelabelarana ny anjara andraikitra sy toeran'ny Solombavambahoaka amin'ny fiadiana ny valan'aretina Coronavirus, natrehin'ireo ministra Ny Talata faha-12 May 2020 no nanatanterahana izany teny amin'ny CCI Ivato. Nambara tao koa fa tamin'ny vao fantatra fa nisy olona nitondra ity tsimok'aretina ity teto Madagasikara dia natsahatra avy hatrany ny zotra nasionaly ary nasiana ny sakana arapahasalamana na ny "barrage sanitaire" isaky ny distrika; izay nandraisan'ny Solombavambahoaka fanakanana ny tsy fiparitahana.

Nazaivain'ny Profesora AHMAD Ahmad, Ministry ny Fahasalambahoaka nandritra ny tatitra nataony ny Alakamisy faha-04 Jona 2020 ny nampiasana ireo vola fanampiana azon'ny ministera. Ary misy ihany koa araka ny nambaran'Andriamatoa ministra ihany ny fangatahan'ny ministera fanampiana amin'ny mpiaramiombon'antoka izao. A

Eloïse

FANDRIAMPAHALEMANA

Ankoatra ny resaka fahasalamana, dia mibahan-toerana sy ilàna vahaolana koa ny resaka tsy fandriampahalemana eto Madagasikara.



Ireo solontenan'ny Governemanta nandritra ny fametraham-panontaniana mikasika ny fandriam-pahalemana nataon'ny Solombavambahoaka, ny 12 martsa 2020 tao amin'ny Antenimierampirenena

Niara-nanaiky ireo Olom-boafidy fa misy ny ezaka ataon'ny Fanjakana ary tsy mitsahatra ny manatsara izany ireo tompon'andraikitra

dinika nataon'ireo isy Ministra tompon'andraikitra tamin'ny Solombavambahoaka mikasika ny fahasalamana sy ny fandriampahalemana, teto amin'ny Lapan'l Tsimbazaza tolakandron'ny fahaalakamisy 12 marsa 2020, tamin'ny alalan'ny Fivoriambe izay azon'ny besinimaro natrehina. Indreto ireo mpikambana ao amin'ny Governemanta nandray tamin'izany: Andriamatoa RAKOTONIRINA Richard Ministry ny Fiarovam-pirenena, Andriamatoa RANDRIANARISON Fanomezantsoa Ministry Filaminam-bahoaka, ny Andriamatoa **ANDRIAMAHEFARIVO** Johnny Richard, **Mpitahiry** nv tombokasem-panjakana sady Ministry ny Fitsarana, Andriamatoa RAZAFIMAHEFA Tianarivelo, Ministry ny Atitany sy ny Fitsinjaram-pahefana ary Andriamatoa RAVALOMANANA Sekreteram-panjakana miadidy ny Zandarimariam-pirenena.

Fifanakalozana sy ady hevitra nitadiavam-bahaolana no nataon'ny Solombavambahoaka sy ireo Ministra voalaza ery aloha. Naharitra tokoa ny ady hevitra satria raha ny alakamisy tamin'ny 4ora sy sasany tolakandro no nanomboka ny fihaonana dia tsy tafasaraka ny roa tonta raha tsy efa ny zoma maraina tamin'ny 1ora sy sasany izay nifaranan'ny fotoana.

Nahatratra 100 ireo Solombavambahoaka nandray fitenenana nametra-panontaniana tamin'ireo Ministra momba ity olana tsy fandriampahalemana ity. Samy nanambara ny toe-draharaha misy any amin'ny distrika nahavoafidy azy avy ny tsirairay. Iaraha-mahafantatra fa lafin-javatra mafana dia mafana izany ka mahatonga ny vahoaka hiraviravy

tanana. Zary lasa sakana ho amin'ny fampandrosoana ny Firenena.

Niara-nanaiky ireo Olom-boafidy fa misy ny ezaka ataon'ny Fanjakana ary tsy mitsahatra ny manatsara izany ireo tompon'andraikitra, kanefa hoy ny fitenenana hoe: "be ny vita fa maro koa no mbola hatao". Mino ireo Solombavambahoaka fa azo atao tsara ny miroso amin'ny tsaratsara kokoa hatrany.

Manoloana izany dia mangataka ireo Solombavambahoaka ny hampitaovana ireo mpitandro filaminana miasa any amin'ny distrika nahavoafidy azytsirairay avy. Fitaovana toy ny « moto » sy ny fiara tsy matahodalana. Tokony hampitomboina koa ny « Poste avancé » ary ampitomboina ny isan'ireo mpitandro filaminana.

Manoloana ireo fanontaniana maro izay napetraky ny Solombavambahoaka, niezaka ny namaly izany tsirairay avy ireo Ministra sady nampanantena fa hanao izay tratry ny heriny amin'ny fanatsarana ny ady atao amin'ny tsy fandriampahalemana eto Madagasikara mba hisian'ny filaminana. Ny tsy fahampian'ny tetibola natokana ho amin'izany ny olana, hoy ireo Ministra. Inoana kosa nefa, hoy ihany izy ireo, fa misy zavatra azo amboarina ihany amin'ny fanitsiana ny tetibolam-panjakana ho avy izao.

Nahafa-po amin'ny ampahany ireo Solombavambahoaka ny valimpanontaniana avy amin'ireo Ministra. A

Eloïse

HETSIKA FANATANJAHANTENA: MIKOLOKOLO NY MPIASA

Efa nisy hatramin'ny Repoblika faharoa ny fanatanjahantena teto anivon'ny Antenimierampirenena. Ny taranja baolina kitra no nisy tamin'izany fotoana. Noho ny fahafantaran'ireo parlemantera ankehitriny fa manan-danja eo amin'ny sehatry ny fampivoarana ny fanatanjahantena izay azo tarafina eo amin'ny lafiny sosialy sy ny lafiny toekarena. Nohazomina sy nohatsaraina ny baolina kitra, araka izany. Ary naorina hanampy izany ireto taranja manaraka ireto: basikety baolina, voley baolina, tsipy kanetibe, ny haiady karate ary ny dihy.



Tsy haitraitra mihitsy ny fanaovana fanatanjahantena.

y haiady Karaté izay tarihin'i SENSEI Jaonera Mamy RAZAFINDRALAMBO, ceinture noire 5ème DAN, dia niforona ny volana marsa taona 2008, efa nisy ny fankalazany ny faha-10 taon'ny Club ny taona 2018 sy ny faha-20 taona nampianaran'i Sensei ANDRY (Jaonera Mamy Razafindralambo) ny taranja Karate.

Ireto avy ny Birao mandrafitra izany:

- Filoha: Ramatoa RAFALIMANANA Voahirana (Secrétaire - Service des Relations avec les Parlementaires-Assemblée nationale)
- Tale Teknika: Sensei JAONERA MAMY RAZAFINDRALAMBO (Gendarme GHC Détaché à l'Assemblée nationale)
- Tale Teknika Lefitra 1 : Sensei RAKOTO Emile Richard, (Militaire -Détaché à l'Assemblée nationale)
- Tale Teknika Lefitra 2 : Sensei RAZAFIMANDIMBY Jean Charles (Militaire- Détaché à l'Assemblée nationale)

Ny mpikambana ao amin'ny « Club » dia ireo mpiasa sivily sy miaramila miasa eto amin'ny Antenimierampirenena ary koa ireo zanaky ny mpiasa. Tsy mialonjafy nefa ny « Club » fa ireo rehetra izay manam-paniriana te hiditra dia raisina an-tanan-droa avokoa satria ny KARATE dia tsy fitaizana ara-batana ihany fa fitaizana ara-tsaina sy ara-panahy ihany koa.

Mandray anjara feno amin'ireo fifaninanana ara-panatanjahantena KARATE misy eto Madagasikara ny club, toy ny :

- Championnat de Madagascar sy Challenge Olympique (FEDERATION MALAGASY KARATE DO)
- Championnat Régional et National ASIEF (Fonctionnaire)
- Championnat FIHEZAMA

Manampy izany ireo Fanasana rehetra voaray.

Efa nitondra avo sy niaro hatrany ny voninahitr'ity Andrimpanjakana malalantsika ity ny club CKAN satria tamin'ireo fifaninanana 9 hatramin'ny niforonan'ny Asief dia efa intsivy ny club CKAN no nandrombaka ny laharana voalohany.

Misy ihany nefa lesoka satria marefo ara-bola ny club CKAN ka izay no sakana tsy ahafahana manatontosa ireo fifaninanana sasany izay tokony handraisana anjara.

Manana tanjona mazava tsara ny club dia ny hitaizany tanora mba ho tia fanatanjahantena, ka tsy hironan'izy ireo any amin'ny fidorohana zavamahadomelina. Fitaizam-batana ho an'ireo olon-dehibe ihany koa ny Karate, mba hananan'izy ireo vatana salama sy tomady. Mamolavola ny tanora sy ny ankizy ho tonga olombanona ny Club CKAN.

Mampitony ny rarintsaina. Mamoaka tsiry mpanentana ahatsapana fahasambarana ny vatana, isaky ny avy manao fanatanjahantena.

Misy amin'ireo Solombavambahoaka mandray anjara amin'ireo taranja ireo. Maneho firaisankina, mitandro ny fiarahamonina ary mampakatra ny moraly ny mpiasa izany.

Fantatra fa mandray anjara amin'ny ASOEMI daholo ireo taranja rehetra ireo, izay lasa ASIEF ankehitriny, efa in'efatra no nahazo «championnat » ny Analamanga ny ekipan'ny ASAN football.

Tsara ho fantatra

Tsy haitraitra mihitsy ny fanaovana fanatanjahantena. Matetika dia hitazonana ny lanja sy hanamboarana bika no tanjon'ny vehivavy manao izany. Mandrindra ny tosi-drà, mampihena

hatrany amin'ny 50% ny taha mety hahavoan'ny fiakaran'ny tosi-drà ny fanatanjahantena matetika.

Manamafy ny taolana, raha tsy te ho voan'ilay aretin'ny taolana antsoina hoe: "ostéoporose" dia tokony hanao fanatanjahantena matetika. Zavadehibe izany mba hanamafisana ny taolana. Misoroka ny hatavezana diso tafahoatra, manampy hitazona ny lanja tsy dia hihetsika loatra ny fampihetseham-batana. Rehefa avy mampihena tena moa dia misoroka ny fiverenan'ireo lanja very ny fanamafisana ny hozatra amin'ny alalan'ny fanatanjahantena.

Mitsabo ny aretin-damosina satria mampijaly ny ankamaroan'ny olona mipetra-dava, na manao asa mibatabata zavatra, ny aretin-damosina. Misoroka ny fipoiran'ity aretina ity koa ny mampihetsi-batana matetika.

Mitsabo ny "rhumatisme", misy akony any amin'ny vanin-taolana ny manao fanatanjahantena matetika, noho izy manamafy ny hozatra. Mety ho an'ny olona ahiana ho voan'ny "rhumatisme", araka izany.

Mampitony ny rarin-tsaina. Mamoaka tsiry mpanentana ahatsapana fahasambarana ny vatana, isaky ny avy manao fanatanjahantena. Ho lavitry ny "depression", noho izany, ireo izay manao azy matetika. Manalava andro iainana. Araka ny fanadihadiana iray dia mitombo 3 taona ny andro iainana, raha toa ka manao fanatanjahantena mandritrany 92 minitra isan-kerinandro ny olona iray. Manamafy ny hery fiarovana raha teo ihany koa.

Manana tombontsoa manokana ireo mpanao fanatanjahantena ary hita mavitrika eo amin'ny asam-panjakana hatrehany, milamina ny fiaraha-miasa amin'izy ireo ary hita fa mamokatra eo amin'ny sehatra rehetra. A

MANANA Orsini

ACCESSION TO THE SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITYPARLIAMENTARY FORUM, NEW CHALLENGES FOR THE PARLIAMENT OF MADAGASCAR

The end of 2019 were marked by a strong insistence by the brother parliaments within the Southern African Development Community (SADC) on the Malagasy parliament to finally join the Southern African Development Community- Parliamentary Forum (SADC-PF).

n invitation dating from the beginning of the last Parliament but adjourned for various reasons. Thus, the SADC-PF formally mandated His Excellency Mister Nicholas Prea, the President of the National Assembly of Seychelles to convince us to join this parliamentary structure of the great family of Southern Africa. He approached the delegation led by the Honourable Jean Jacques RABENIRINA, Vicepresident of the National Assembly on the margins of the session of the Inter-Parliamentary Union held in Belgrade (Serbia) from 13 to 17 October 2019.

The delegation of the National Assembly attending at the last Assembly of the SADC Parliamentary Forum in Swakopmund, Namibia 13-17 December 2019 then transmitted the official letter mentioning the intention of the National Assembly of Madagascar to join the SADC-PF.

The colloquium of the Speakers of the parliaments of the SADC took note of this initiative. We now only have to formalise the related process, which includes paying the 2020 contribution.

It should be noted that only Madagascar

and the Comoros are absent from SADC member countries within SADC-PF which now aspires to become a real regional parliament with real legislative powers like the Parliament of the Economic Community of West African States (ECOWACS) and the Economic Community of Central African States (CEMAC).

In this respect, Southern Africa lags behind other regions of the African Union. An inexplicable delay compared to the official speeches of our plenipotentiaries in the higher authorities of the African Union as to their feeling favourable to any idea of political and economic integration of our continent.

The Committee of Secretaries-General of the Member Parliaments of the SADC-PF, at its inaugural session of 27, 28 February 2020 in Port Louis, Mauritius, gave serious consideration to the technical process of this transformation of the SADC-PF into a true regional parliament.

For decades, the SADC Parliamentary Forum has been aware of the crucial importance of the administrative advice provided by clerks and secretaries-general in order to enable the basic functioning of national parliaments.

In many SADC countries, clerks and secretaries-general have constitutional functions regarding the administration of parliaments, and effectively support the pillars necessary to promote democracy and parliamentary sovereignty.

In addition, the Clerks and Secretaries-General advise the Speakers of Parliaments to ensure a sound and orderly administration of parliamentary affairs. The clerk's office is also responsible for liaising with members and departments to give advance notice of parliamentary questions and other items on the agenda, preparing the Order Paper, to keep a record of parliamentary proceedings and bills before Parliament, and to authenticate bills before they are sent to the Heads of State for promulgation. As impartial arbitrators of their national parliaments, the Clerks and Secretaries-General of parliaments should also encourage inter-parliamentary cooperation and diplomacy with institutions such as the Inter-Parliamentary Union. the Commonwealth Parliamentary Association. the "Assemblée Parlementaire de la Francophonie"



The deputies of Madagascar members of the SADC-PF

and at the regional level, the Panafrican Parliament or the SADC Parliamentary Forum. Because of their role as a broadcaster of administrative knowledge and custodians of the institutional memory of parliaments, The Forum therefore decided that it was necessary for the Clerks and Secretaries-General of the national parliaments of the SADC to meet regularly, to share their experiences and to establish benchmarks on a number of issues of common interest. Indeed, the 44th Plenary Assembly of the Forum, which met in Maputo (Mozambique), approved the creation of a Standing Committee of Clerks as a body of the Forum, and the 45th Plenary Assembly that followed. which took place in the same place in July 2019 has approved the legal amendments to the statutes and Rules of Procedure of the SADC-PF for the functioning of this historic committee which includes the participation of all the Clerks and Secretaries-General of the 15 Member Parliaments.

At this meeting in Port Louis, the Secretaries General decided to carry out Lobbying in favour of the transformation at the technical level.

Relevant points from their discussions focused on the following themes:

- (1) Understand the "clean slate" approach to the transformation proposal.
- (2) Discuss with line ministries (foreign affairs), (regional cooperation) at national level.
- (3) Make courtesy visits to the Secretaries-General of the Ministries concerned.
- (4) To foster understanding of the transformation proposal through

In many SADC countries, clerks and secretaries-general have constitutional functions

peer learning among the Secretaries General of national parliaments, especially for countries that have not yet supported the proposal.

This major change coincides with the arrival of Madagascar within the SADC-PF. As a result, because of our strategic position at least in the Indian Ocean islands, we have to play the leadership role in that sub-region.

The Committee of Secretaries-General of Mauritius particularly appreciated the presence of Madagascar in its work and benefited from the long experience of its Secretary-General as former President and Honorary President for more than 3 Mandates of the African Network of Staff of Parliaments headquartered in Abidjan, Côte d'Ivoire.

One of the challenges facing us in the near future is the reception in Antananarivo in the second half of 2021 of the 51st SADC Plenary Session PF according to a schedule established by the Forum Secretariat and which will certainly be approved by the next Conference of Speakers of Parliaments of the sub-region. A large General Assembly that will undoubtedly require, a continuous mobilization and solidarity of at least 3 Institutions of the Republic: the National Assembly, the Senate and the Government; catch up with our SADC peers on certain aspects of our duties, including the actual and in-depth exercise of parliamentary control over the budget. A

R. Calvin

A SERIOUS APPLICATION OF CONSTITUTIONAL DISPOSITIONS

THE NATIONAL ASSEMBLY OF MADAGASCAR IS CONCERNED ABOUT THE PUBLIC POLICIES EVALUATION



Interinstitutional conférence of public policies evaluation. Hotel Carlton, 12 th and 13 th march 2020

What is public policies evaluation?

The evaluation of public policies appeared in the United States in the 1960s being developed twenty years later, in the United Kingdom, in the Scandinavian countries and then in other western democracies at the initiative of the European Commission. which has made it a systematic regulatory requirement.

Closely linked to the rationalization of public policy, the evaluation aims to determine if a public policy has achieved the objectives assigned to it, and has produced the expected impacts on the public concerned. It is therefore a new tool to support public decision-making in order to make government actions more effective.

The evaluation must provide three types of information:

- How does the policy work and what are its effects?
- Are its effects up to target?
- Can we do better and how?

Who conducts the evaluation and what are the criteria?

Evaluations of public policies are carried out by independent public institutions such as the Court of Auditors or the Parliament with the help of different associations and specialized technicians who carry out the investigation work like economists, social scientists, statisticians, consultants...

In general, the main evaluation criteria

- Achievement of objectives: are the effects found consistent with objectives?
- Relevance: are the objectives adapted to the social reality?
- Consistency: are the policy implementation and resources aligned with the objectives?
- Effectiveness: are the effects meeting the objectives?
- Efficiency: are the effects commensurate with the costs?

What is the adopted method?

The method depends on the kind of policy to be evaluated and the objectives of the evaluation. However, any evaluation has three phases:

- a preliminary questioning phase (operational scoping) during which the evaluation questions to be answered are set.
- a data collection and processing phase (diagnosis);
- an operational reflection phase (scenarios) aimed at making recommendations to improve public action.

A lack of knowledge and/or lack of mechanisms and tools to facilitate the evaluation, those are the barriers to the full exercise of this parliamentary function

The Viveret report (1989), which adopts a pluralistic approach, sets out the three basic requirements for an evaluation of public policies. First, it must be based on its own methodology, qualitative and quantitative observations. Second, it must be transparent on its evaluation criteria and methods; and finally, it must be independent of sponsors and management institutions (in particular, the results, whatever they may be, must be made public in an appropriate

The case of the National Assembly of Madagascar

the Constitution of the Fourth Republic "The provides that: Parliament includes the National Assembly and the Senate. It votes the law. It controls the action of the Government. It evaluates public policies". It adds in the first paragraph of its Article 93 that: "the Court of Auditors assists Parliament in monitoring the action of the Government. It assists Parliament and the Government in monitoring the implementation of financial laws and in evaluating public policies. Through

its public reports, it contributes to informing citizens."

We can clearly see that the public policies evaluation is not a form of management or audit control because it has an objective to inform the public and to measure effects within an open social system. Its logic is not totally based on an accounting, legal or administrative system. However, it can take it in consideration, in particular, when the question of the effectiveness, or even the efficiency, of a policy or its implementation is considered. But necessary transparency, publicity of results and pluralism of approaches make the evaluation a different and special subject.

Actions to date

A lack of knowledge and/or lack of mechanisms and tools to facilitate the evaluation, those are the barriers to the full exercise of this parliamentary function. This gap affects the effective exercise of this assignment by the members of the parliament. Though many workshops are held in order to strengthen their function in this area, there's always a need to really clarify the role of parliamentarians in public policies evaluation. More specifically, it will be necessary to equip them with the skills and tools for an effective evaluation. It will also allow them to identify good practice in this particular area.

In this sense, according to the framework for the establishment of the various Committees in the National Assembly, the deputies elected Eléonore Johasy as chair of the committee Evaluation of public policies in October 2019. This committee is the 32nd that was established in the National Assembly. In addition to that, a seminar on the evaluation of public policies with the "Réseau francophone de l'Evaluation", took place in the National Assembly on Tuesday 29 and Wednesday 30, October 2019 followed by an inter-institutional evaluation meeting in Carlton Madagascar on 12 and 13 March 2020, which is taking place as part of the movement to institutionalize the evaluation of public policies. A

July Diana

PARLIAMENTARY FRIENDSHIP GROUPS

THE MALAGASY NATIONAL ASSEMBLY IS NOT SINGLE-HANDEDLY!

The Malagasy National Assembly is not isolated even if Madagascar is an island. It opens to the whole world.



French parliamentarian visit (Senators end Deputies) at the Malagasy national Assembly

ike other Institutions abroad, it has an opportunity to share ■relationship with foreign Parliaments. Parliamentary Friendship Group (PFG) is a parliamentary group that aimed at building diplomatic relations with parliamentarians of given State. Parliamentarians participate in parliamentary diplomacy, carry out missions abroad, produce information reports and organize economic conferences. Among its fundamental objectives are dialogue, cooperation and consultation on matters of common interest, as well as exchange of information and experience in parliamentary matters with Members of Parliaments from other countries. A Parliamentary Friendship Group is set out in the National Assembly Internal Regulation (Rule) which is put into effect since september 2019.

A Friendship Group is created effectively from membership of ten deputies at least. So, it is a group formally recognized by the Permanent Bureau. That recognition lasts for the term of the Parliament. It can be created in agreement with the foreign Policy of the Malagasy State.

1-Procedures of creation

Ilf a deputy would like to be a member of a Parliamentary Friendship Group (PFG), he or she may:

 First of all, contact the "Service of Relation with the Parliamentarians", and then add his or her name into the list of the country group to which he or she wishes to become member. All queries regarding membership lists should be directed to the contact person of that Service.

- Afterward, members of each Parliamentary Friendship Group Commission should meet for the first time to elect members of the Bureau
- Il should be noted that each Commission must elect its Bureau which is composed of a Chairperson, a Vice-Chairperson, a General Reporter and a Deputy Reporter.

Finally, after the creation of the Bureau, the Permanent Bureau on behalf of Her Excellency the Speaker of the National Assembly sends two official letters to the Chief of the foreign country National Assembly and to its Ambassador. These letters mention the establishment of the Bureau with its members and the membership lists in attached file.

N°	COUNTRIES	NUMBER OF MEMBERS	PARTY	BUREAU	BUREAU MEMBERS
01	ALGERIA	12	8 IRD 4 INDEPENDENT		
02	CHINA	29	19 IRD 9 INDEPENDENT 1 TIM		
03	France	63	36 IRD 13 INDEPENDENT 8 TIM 1 RPSD VAOVAO 1 MDM 2 GPR 1 GPR INDEPENDENT 1 GJMP		
04	GERMANY	26	15 IRD 6 INDEPENDENT 1 GPR 1 GPR INDEPENDENT 3 TIM		
05	INDONESIA	32	23 IRD 4 INDEPENDENT 5 TIM	Already set up	Chairperson: Honorable RALALASON Dera Vice- Chairperson: Honorable ANDRIAMISASOA Doda Nirimboavonjy General Reporter: Honorable ANDRIAMANALINARIVO Raymond Michel Jocelyn Deputy Reporter: Honorable RAVONTY Tam Teon Luc Urbain
06	MOROCCO	11	4 IRD 6 INDEPENDENT 1 MTS	Already set up	Chairperson: Honorable RAFIDIMANANA Narson Vice-Chairperson: Honorable RAZAFINTSIANDRAOFA Jean Brunelle, General Reporter: Honorable RAZAFIMAHATRATRA Daniel Jean Christian, Deputy Reporter: Honorable MOHAMAD Ahmad.
07	SENEGAL	20	11 IRD 6 INDEPENDENT 3 TIM		
08	SOUTH KOREA	26	13 IRD 9 INDEPENDENT 1 MDM 1 GPR 1 TIM		
09	THAILAND	34	20 IRD 6 INDEPENDENT 1 RPSD VAOVAO 7 TIM.	Already set up	Chairperson: Honorable RAVONTY Tam Teon Luc Urbain Vice- Chairperson: Honorable RAKOTOMANJATO Edmond Rodin Georges General Reporters: Honorable ANDRIAMISASOA Doda Nirimboavonjy Deputy Reporter: Honorable ANDRIAMANJATO Liantsoa Bina
10	UNITED KINGDOM	35	22 IRD 5 INDEPENDENT 8 TIM.	Already set up	Chairperson: Honorable RABENIRINA Maminiaina Solondraibe, Vice-Chairperson: Honorable ANDRIAMANALINARIVO Raymond Michel Jocelyn General Reporter: Honorable RAKOTOARIMANANA Tiana Maxime Deputy Reporter: Honorable Michelle Bavy Angelica
11	UNITED STATES	37	19 IRD 12 INDEPENDENT 1 RPSD VAOVAO 1 MDM 4 TIM		

2-Foreign relationship

Dealing with foreign relationship means talking about foreign policy which reminds us that foreign policy is the action carried out by a State with a view to establish various relations with other States, of cooperation, trade, diplomatic and military... It is the Minister of Foreign Affairs who effectively conducts foreign policy of his country under government control. However, the National Assembly is an

Institution, in other words, an Organ that makes laws for the country. So, this type of relationship, which exists inside the Parliamentary Friendship Groups, is doing between Parliamentarians not between Governments.

Once the procedure well accomplished, the two Parliaments can enter in touch and think about the way they would like to do together in order to improve their relationship and to strengthen the link between them. As usual, they can organize parliamentary visits, workshops and meetings of the Commissions to share professional exchanges at any levels.

BENANDRASANA Soatsara M.D Chief of the Interparliamentary Cooperation Service.

Tsimbazaza Palace

VISITS AND INTERNSHIPS

Every year, citizens visit the National Assembly as interns or visitors. Visits'objective is to educate and inform about the Palace and Parliament activities.

A san institution of the Republic, one of the pillars of Malagasy democracy, Parliament opens its doors to people. The aim is to present the palace of Tsimbazaza, the various mechanisms of Parliament and activities of Deputies to everyone. Visitors and interns are all managed by the administration. The application process is the same for students wishing to become interns and ordinary visitors. Indeed, all must submit their requests to the General Secretariat for validation, and then the Direction of Interparliamentary Relations and Communication (DRIC) takes over through one of its service known as Interparliamentary Cooperation. The concerned service will organize the date, the duration and the planning of the internship or the visit.

Visitors program

On the day of the visit, the representatives of the concerned service welcome all visitors and serve, as their guide, to tour the various rooms in the Palace. On the ground floor, they will discover a variety of historic elements, offices of Permanent Bureau and finally the MPs meeting room. They will find all things that make the Palace a historic one. Moreover, there is a presentation of all Parliament and deputies activities with some goodies and supports such as flyers. The tour ends with a family photo.

Intern program

Once all administrative procedures completed, the trainee will get a planning from the concerned Service. The planning helps the intern to be properly oriented and ensure that the internship does not interfere or disturb administrative work. Following the program, the intern will be able to rotate through different departments to meet managers and other members of the National Assembly staff. A

Gaetan J.E Beanjara

TSIAHY



Ny Solombavambahoakan'i Madagasikara voafidy tao Morombe, RAKOTOMALALA Lucien, dia nodimandry tamin'ny talata 7 jolay 2020. Raha tsiahivina ny asany teo anivon'ny Antenimierampirenena dia lany ho Solombavambahoaka voalohany tamin'ny taona 1998, tao anatin'ny vondrona AREMA. Tamin'ny taona 2010 dia anisan'ireo voatendry ho Mpikambana tao amin'ny Kongresin'ny Tetezamita ny tenany. Lany ho Solombavambahoaka indray izy tamin'ny taona 2014, amin'ny anaran'ny TGV, ary tamin'ny taona 2019, amin'ny anaran'ny IRD.

Ny 31 oktobra 2019 dia nofidian'ireo Solombavambahoaka namany izy ho Filohan'ny Vaomiera maharitra miandraikitra ny fandinihana ireo fangatahana fampiatoana ny fitanana am-ponja sy ireo fepetra tsy ahazoana na amerana ny ahalalahana ary ny fanenjehana ny Solombavambahoaka.

Anisan'ny tena nahafantarana azy ny ezaka nataony ho fiadiana amin'ny asandahalo any amin'ny faritra Morombe nahavoafidy azy sy ny mikasika ny fampiharana ny dina eo anivon'ny fokonolona. Marihina anefa fa tsy teo amin'izany faritra ihany no nanaovany ezaka manokana fa anisan'ny navitrika ihany koa teo amin'ny fikatsahana ny soa ho an'i Madagasikara eo amin'ny iraisampirenena, satria mpikambana navitrika sy nandray anjara feno tao amin'ny « Forum parlementaire de la SADC » ny tenany.

Ny fianakaviambe eto anivon'ny Antenimierampirenena dia maneho ny fiaraha-miory sy mirary fiononana ho an'ny fianakaviana.

Guide de la sagesse

LES PROVERBES RELATIFS À LA VIE POLITIQUE

Les inventeurs de proverbes ne sont pas connus. Une chose est pourtant sure: ils ont l'esprit d'observation. Les proverbes partent de l'immédiat pour décrire le lointain comme la vie politique, un domaine où lesdits inventeurs n'ont pas mâché leurs mots pour dénoncer les incorrections.



Ny fitondrana ny olona toy ny fotaka : raha gejana mafy loatra, dia miporiatra, fa kenakenaina no hahatanana azy.

[Veyrières Paul de (s.j.), Le Livre de la Sagesse Malgache, 1913, Editions Maritimes et d'Outre-Mer].

Gouverner les hommes c'est comme tenir une vase entre les mains. Trop serrée la vase s'échappe ; pour la retenir il faut la porter avec soin dans les mains. [Veyrières 1913]

En politique, le partisan de la contrainte ou de la violence bute à une réponse correspondante qui ne l'avantage pas du tout alors que la tendresse permet de gouverner un peuple et même de préserver un régime.

Aza manao fatin-dalitra, ka maty mitety ny ratsy ; fa manaova fatintantely, ka maty mamela mamy ho an' ny fokonolona.

[Veyrières, 1913, Le Livre de la Sagesse Malgache, 1967. Editions Maritimes et d'Outre-Mer]

Ne mourez pas comme les mouches, en courant sur toutes les saletés; mais mourez comme les abeilles, qui meurent en laissant le doux pour les autres. [Houlder 1895]

Faites le bien, non le mal. [Veyrières 1913]

Aza manao fitsarana be kibo.

[Veyrières 1913, Le Livre de la Sagesse Malgache, 1967. Editions Maritimes et d'Outre-Mer.]

Ne faites pas un jugement ventru. [Veyrières 1913]

Se dit de ceux qui, séduits par des cadeaux, jugent avec partialité. [Veyrières 1913]

Vezo mete renjeke, Mikea ka tsobo.

[Poirot Gérard, 2000 & Santio Emilien, 2000, Vezo] Dictionnaire vezo-français] Un Vezo peut se noyer, un Mikea peut se perdre. [Poirot & Santio: Vezo] Les erreurs existent bel et bien dans la vie politique et n'épargnent personne, même les plus initiés.

Ny lalàna tsy itiavan-kavana ary ny didy tsy ananan-tiana.

[Rinarasoa Estine, Ohabolana Malagasy, 1974. Librairie Mixte.] L'application de la loi n'épargne pas les proches parents et l'exercice du commandement ne fléchit pas devant les personnes chéries L'exercice du pouvoir doit être impartial.

> Recueillis par Rambeloarisoa Andriamaro Administrateur adjoint de service Service législatif et de la Séance Assemblée nationale

AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENANA

PALAIS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, TSIMBAZAZA - ANTANANARIVO 101 B.P. 704 TÉL. +261 20 22 216 37

DIRECTEUR DE PUBLICATION

RAZANAMAHASOA Christine Présidente de l'Assemblée Nationale

DIRECTEUR DE PUBLICATION ADJOINTE

RAKOTOMANGA Lantoarivola Sedera Questeur chargé des Relations Publiques et de la Législation

RÉDACTEUR EN CHEF

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin Secrétaire Général

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

RAKOTONANDRASANA Andrianarisaina Haja Fidinarivo Directeur des Relations Interparlementaires et de la Communication

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

RANDRIAMIHAINGO R. Louisette Inspecteur Général de l'Assemblée nationale

COMITÉ DE RÉDACTION

RAZAFINDRANAMANA Pierrot SOATSARA Diadème Marcelia RANDRIAMITANDRINA Mbohangy RANDRIANARIVELO Eloïse RAMBELOARISOA Andriamaro RALAIARISOA Mandimby FANDRO Ambinintsoa July Diana RAVOMANANA Aurélie MANANA Orsini BEANJARA Gaetan Jean Eudes TSIKINIAINA James Nickaï

PHOTOGRAPHES

RAZAFIMIANDRA Marka RAKONTONDRASOA Njaraniana

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteurs. Elles n'engagent ni le magazine, ni l'Institution, ni les organismes

Avec l'appui du Gouvernement Suédois et de l'Institut Électoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) et de la Fondation Friedrich-Ebert à Madagascar (FES)







Akon'ny Antenimieram ___

